

Protocole sanitaire
Collège Sainte-Marie des Ursulines
mis en place à partir du lundi 18 mai 2020

1. Le nettoyage

a. Nettoyage des classes durant la pause méridienne par API :

- Désinfection des poignées
- Vidage des poubelles

b. Les sols nettoyés chaque soir par API (balayage et nettoyage avec désinfectant)

- Les chaises seront nettoyées le mardi soir et vendredi soir en désinfection totale (c'est-à-dire en javel)

c. Les tables

- Nettoyées et désinfectées le soir

Remarque : Les élèves doivent reprendre TOUTES leurs affaires le soir

d. Les tableaux et autres objets :

- Nettoyés et désinfectés par les professeurs à la fin de leurs cours, si utilisés. Produit « Tenorbact Spray SR » et papier « essuie-tout » mis à disposition.
- Nettoyés et désinfectés par le personnel d'API à la fin de la journée

e. Les poignées de porte des salles

- Désinfectées deux fois par jour, midi et soir

Remarques : Les élèves ne doivent ni ouvrir et ni fermer portes et fenêtres : seuls les adultes ouvrent et ferment les portes et les fenêtres.
Travailler au maximum portes et fenêtres ouvertes.

f. Les WC

- Désinfectés 4 à 5 fois par jour
- Impossible de désinfecter après chaque passage

g. La salle des professeurs

- Sol désinfecté tous les soirs
- Zones de contact désinfectées matin et soir
- Les toilettes : désinfectées 4 fois par jour
- Les tables : désinfectées midi et soir
- Les chaises : désinfectées 1 fois par jour
- Vidages des poubelles : matin et soir par la société API.

2. L'hygiène pour le personnel et les enseignants :

Chaque adulte s'engage à se laver les mains ou à utiliser du gel hydroalcoolique avant d'ouvrir ou de fermer une porte ou une fenêtre.

a. Gel hydroalcoolique

- Un flacon (au minimum) dans chaque salle utilisée.
- Des flacons apportés par les enseignants, personnel... peuvent être remplis à volonté à l'accueil.

b. Masques, gants et visières

- Visières distribués le 1^{er} jour de présence dans l'établissement (pas de d'autres exemplaires)
- Masques fournis pour personnels et professeurs (à retirer à l'accueil)

c. Toilettes adultes à utiliser

- Salle des professeurs
- Cour extérieure
- Ne pas utiliser ceux des sanitaires en maternelle pour gagner du temps de nettoyage pour API

3. L'aération des salles

- Aérer 15 min
 - Avant la classe
 - Pendant les récréations
 - Après la classe
- Laisser les portes ou fenêtres ouvertes dès que cela est possible

4. La circulation dans l'établissement

a. L'entrée administrative

- Tout le monde doit entrer et sortir par l'avenue de la Colonne
- Une seule personne à la fois à l'accueil si elle est invitée à entrer.
- Accès non autorisé à l'escalier qui mène à la partie administrative

b. Dans la salle des professeurs

- Accès uniquement par la cour (accès par escalier intérieur interdit)
- Entrée par la porte vitrée
- Sortie par la salle de réunion (suivre le fléchage)
- **Utilisation interdite des micro-ondes, cafetières, frigos et ordinateurs**

c. Dans les classes

- Faire entrer et sortir par la même porte quand il y en a deux.
- Espacer les tables pour favoriser la distanciation sociale dans les déplacements.
- Les professeurs utilisent leur ordinateur ou iPad personnel ; l'utilisation de l'ordinateur de la salle étant interdite.
- L'utilisation du vidéoprojecteur se fait par l'intermédiaire de la télécommande mise à disposition de chaque enseignant.

d. Dans les escaliers

- Garder 3 marches d'écart avec une autre personne.

5. Le déjeuner

- Possibilité de réserver son repas **au minimum 48h à l'avance**.
Rappel : seul un repas froid sera proposé par la société de restauration API. Le plateau sera à retirer au self puis rapporté toujours au self à la fin du repas.

6. Le marquage au sol (fait par API)

a. Le trottoir :

- avenue de la colonne : marquage vers la descente tous les 1,20m

b. Les escaliers

- Une marque toutes les 3 marches sur la façade de la marche comme repère visuel pour la distanciation sociale

c. La cour intérieure

- Marquages pour que les élèves se repèrent et se mettent en rang selon les bonnes distances.

Document mis à jour le samedi 16 mai 2020